



**SALARIES EN SOUFFRANCE,
LE GOUVERNEMENT VEUT CASSER LE THERMOMETRE
Pour notre santé, pour nos droits, pour ne plus perdre
sa vie à essayer de la gagner :
Toutes et tous en grève le 12 septembre**

CHSCT : Comité Hygiène Santé Condition de Travail !

Le CHSCT contribue à la protection de la santé et de la sécurité des employés ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Le CHSCT est composé de collègues élus, qui connaissent le travail, le terrain, les relations hiérarchiques. En tant qu'élus au CHSCT, ils sont libres de leurs paroles, ils ne peuvent pas être sanctionnés pour ce qu'ils font ou disent lors de leurs actions en tant que membres du CHSCT, de ce fait ils peuvent dire les choses aux patrons quand l'organisation ou les conditions de travail déraillent. Le CHSCT est aussi consulté avant tout aménagement des conditions de travail et notamment la modification des postes de travail, de l'organisation, de l'outillage, des cadences, de la mise en place de nouvelles technologies. Le rôle du CHSCT est de protéger la sécurité des salariés et plus particulièrement de veiller aux bonnes conditions de travail.



Le CHSCT ça aide à avoir moins mal au travail !

Le CHSCT impose son alerte le patron !

Le CHSCT fait des enquêtes après les accidents au travail pour éviter que cela ne se reproduise !

Le CHSCT est un outil au service de la santé des travailleurs !

Avec ses ordonnances pour une loi travail 2, Macron et son gouvernement veulent supprimer les CHSCT. Supprimer le CHSCT ne supprimera pas notre souffrance au travail, ça permettra juste aux patrons de ne plus l'entendre !

